

	
Délibération n° 17	Conseil Municipal du Vendredi 1er Juillet 2022
Service Jeunesse	Domaine de compétence 7.5 - Subvention
<p>Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 22/06/2022</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35)</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX <b>Adjoint</b>, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.</p> <p><b>Votants :</b> 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Philippe RAMET</p>
<p>Objet : Achat d'un véhicule 9 places</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Subvention pour l'achat d'un véhicule 9 places pour assurer la sécurité et le confort des enfants lors des trajets.</p>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Étapes-sur-mer du 17 Juin 2022.

**Considérant que** le véhicule « 9 places » immatriculé 2270 TA 62 a une date de mise en circulation le 25 juin 2000,

**Considérant qu'**il est nécessaire de remplacer ce véhicule afin d'assurer au mieux la sécurité et le confort des enfants durant les trajets lors d'activités de loisirs,

**Considérant que** ce projet s'élève à 40 125€ TTC,

**Considérant qu'**une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est possible à hauteur de 40%,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver ce projet d'acquisition
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour.**

Vu pour être affiché le 05 Juillet 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.